

Colloque international du CRISES (5^{ème} édition)

Des émergences à la reconnaissance.

Trajectoires d'innovation

Montréal, 6 et 7 avril 2017

**La contribution des sciences
humaines et sociales à l'innovation
sociale : entre consensus et
quiproquo**

Yannick Lung, Luc Pabœuf

Université de Bordeaux

Chaire Crisalidh – Innovation sociale et territoire

De quoi allons nous vous parler ?

démarche initiée en 2015 (Bordeaux) : Crisalidh (Centre de ressources pour l'innovation sociale par l'action locale et ses initiatives pour le développement humain)

→ *Pour quoi faire ?* Mettre en relation :

CHERCHEURS + ACTEURS

engagés/impliqués/concernés

dans/par l'innovation sociale

<http://crisalidh.u-bordeaux.fr/>

université
de BORDEAUX



Un projet en **émergence** en quête de **reconnaissance**
dont la **trajectoire** est encore incertaine

- **s'inspire d'autres expériences** (anciennes : CRISES ; + récentes Institut Godin en France, TIESS...)
- a démarré avec le soutien de l'**Initiative d'excellence de Bordeaux (IdEx)** du Programme Investissement d'Avenir (PIA)
 - › un **Centre d'Innovation Sociétale (CIS)** de l'IdEx ?
- vise à la fois à :
 - › développer des démarches interdisciplinaires
 - › consolider une démarche de co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs de l'innovation sociale.
- Notre propos : un exercice de réflexivité sur notre pratique et de partage (mise en commun) de notre expérience

1. La légitimation de l'innovation sociale : consensus ou quiproquo ?

- › L'innovation sociale objet d'action publique et de recherche et de formation
- › Un objet aux contours flous et sans définition stabilisée

2. Les deux ancrages de l'innovation sociale

- › L'ancrage dans la société civile
- › L'ancrage dans l'entreprise

3. Quel apport des SHS à l'innovation sociale ?

- › La question de l'articulation du savoir à l'action politique
- › Une nécessaire - mais difficile - mise en dialogue

1- Légitimation de l'IS : Consensus ou quiproquo ?

→ L'IS objet d'action publique

- **Amérique du Nord** (Québec, EU / Bureau de l'innovation sociale et de la participation civique créé par Obama en 2009)
- **Union Européenne** (au cœur de sa stratégie d'inclusion sociale dans le cadre du programme H2020)
- **France :**
 - loi ESS 2014 (Hamon) définit l'innovation sociale dans son article 15.
 - Nombreuses initiatives des collectivités territoriales :
 - ✓ Région Nouvelle-Aquitaine (après d'autres régions) : AMI IS, création d'une direction ESS & IS...
 - ✓ Département de la Gironde : Appel à initiatives ES & IS, labo d'innovation territoriale, IS priorité de la mandature (→ volonté d'expérimenter Revenu de base)

1- Légitimation de l'IS : Consensus ou quiproquo ?

→ L'IS objet de recherche et de formation

- **Recherche : éligibilité aux appels à projet**
 - 17 projets soutenus dans le 7^{ème} PRCD de l'UE
 - inscrite dans les plans d'action annuels de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en France depuis 2015 (Axe 1 du dit-défi 8 « Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives ») avec le libellé *Innovation sociale, innovation politique, démocratie participative, droit d'expérimentation, sciences participatives* en 2017
- **Formation:** intégration explicite de l'IS dans de nombreux masters (4 rien qu'à Bordeaux)

Une reconnaissance institutionnelle qui tient plus de la montée de l'idéologie néo-libérale et ses difficultés que de sa contestation.

1- Légitimation de l'IS : Consensus ou quiproquo ?

→ objet aux contours flous sans définition stabilisée

- Les innovations sociales définies à la fois par leur **finalité** et leurs **moyens**
- Un relatif consensus sur la finalité : une innovation sociale a vocation à répondre à « **un besoin social peu ou mal satisfait** » (pallier les défaillances du marché et celles de l'État)
- Mais une divergence profonde sur les moyens /
 - Une instrumentalisation légitimant le retrait de l'État et l'essor du *social business*

versus

- l'affirmation que l'innovation sociale est d'abord « une intervention portée par des acteurs sociaux » (CRISES), donc liée à l'idée de transformation sociale

2- Les deux ancrages de l'innovation sociale

- L'innovation sociale ancrée dans
 - › **la société civile** (l'innovation sociale, héritière de l'associationnisme, du mouvement autogestionnaire...)
 - › **l'entreprise** (*social business*, symétrie de l'innovation technologique)

- **Crisalidh coincée entre ces deux ancrages**
 - › Crisalidh résolument du côté d'un ancrage dans la société civile (vision politique)
 - › Le PIA, une stratégie de relance de la croissance économique (vision « entreprisiste »)

Un contexte institutionnel ambigu

- Évaluation des trucs en « –ex » par leur impact économique
- Une vision très entrepreneuriale d'un transfert de connaissance du monde académique vers son environnement économique (démarche de valorisation illustrée par les SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies)
- Grâce à la SATT Aquitaine Science Transfert, l'Université de Bordeaux est devenue en 2016 la 1^{ère} université française en nombre de brevets (dans le top 50 des structures déposant des brevets en France)
- › Les institutions (dont l'Université de Bordeaux) en tension entre deux exigences : **impact économique vs. responsabilité sociétale**

3- Quel apport des SHS à l'innovation sociale ?

Vision entrepreneuriale de l'IS : enjeu « d'optimisation économique »

- SHS invitées à se glisser dans ce cadre
- Produire de l'« expertise » scientifique pour concevoir des solutions sur un mode techniciste.

≠ IS = mobilisation collective / « citoyenneté active »

Vision politique de l'IS : enjeu de production de « formes sociales nouvelles » en réponse à des besoins, aspirations, pluriels, hétérogènes, contradictoires...

- Cf. JL Laville : idée associationniste d'« autogouvernement des citoyens associés »
- cette production de formes nouvelles = **une action politique** ≠ traduction technique d'un savoir scientifique

3- Quel apport des SHS à l'innovation sociale ?

→ La question de l'articulation du savoir à l'action politique

En effet : « L'action politique ne pouvant se fonder sur la prévision de ses effets, doit se fonder sur des valeurs établies collectivement par la raison et donc universalisables » (Favre)

Alors:

il nous faut substituer au « fantôme d'une bonne théorie qui livrerait les lois du développement des sociétés et d'où se déduirait la formule d'une pratique rationnelle » (Lefort)

une **éthique de la discussion** (procédurale, cognitiviste et universaliste ; Favre) qui permette de légitimer l'« agir dans un monde incertain » (Callon, Lascoumes, Barthe)

→ son « accompagnement scientifique » ≠ apporter aux acteurs des réponses déjà construites

Une hybridation culturelle

- › Il s'agit au contraire de permettre une **hybridation culturelle** par :
 - la mise en débat des **termes du besoin/problème**,
 - la **confrontation des valeurs** qui fondent la pertinence de la réponse,
 - la **confrontation des connaissances** du problème dont chacun est doté : « savoirs tacites », « d'usage » ou connaissances scientifiques, la controverse étant autant interne à chacun de ces types de connaissances qu'entre ces différentes formes de légitimation du savoir.
- Cette articulation SHS / IS s'éclaire par une métaphore d'Yves Sintomer à propos des démarches participatives à partir de celle de Dewey

La métaphore du cordonnier (Dewey repris par Sintomer)

« [la contre-expertise] dépasse le savoir d'usage en ce qu'elle remet en question la délégation de la solution technique au cordonnier : il ne s'agit plus simplement d'expliquer à celui-ci où la chaussure fait mal ; il ne s'agit plus non plus que certains participants soient, par ailleurs, cordonniers, comme dans le savoir professionnel diffus, ou que se monte une association communautaire qui propose de réparer les chaussures usagées, comme dans l'expertise par délégation ; la contre-expertise suppose, pour garder la même métaphore, de réaliser plusieurs diagnostics sur les chaussures, d'élaborer plusieurs solutions pour les réparer, voire de contribuer à leur élaboration dès le stade de leur fabrication ».

3- Quel apport des SHS à l'innovation sociale ?

→ Une nécessaire - *mais difficile* - mise en dialogue

- › Une mise en dialogue des **différentes parties prenantes** – **dont les chercheurs** – qui rencontre plusieurs obstacles :
 - L'organisation des SHS en **disciplines compartimentées**
 - La domination du **modèle marchand** et la logique de résultat qu'il induit (SHS utiles *si* création de \$\$\$\$)
 - La segmentation des **dispositifs institutionnels** qui **séparent artificiellement temps de la recherche/ temps de sa « valorisation »** alors que recherche et valorisation sont à penser simultanément dans l'esprit des « **sciences participatives** », « **citizen sciences** » ou encore « **recherches-actions collaboratives** ».

« Dans une perspective de renouveau de l'interaction toujours difficile entre chercheurs et praticiens, la démarche praxéologique entend mettre fin à la tutelle traditionnelle que le savoir homologué imposait à l'agir. L'acteur s'en retrouve valorisé mais aussi confronté à de nouvelles exigences : développer son autonomie et accroître son degré de conscience à tous les niveaux de l'implication sociale »

A. Lhotellier et Y. St-Arnaud (1994) « Pour une démarche praxéologique », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 2 , p. 107.